D202647

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202648-DE

Mairie de TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 juin 2026 à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 29 mai 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 17 **Votants** : 22

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

Absents excusés : LE BERR Mickaël donne pouvoir à MOAL Hélène, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, LE GUERCH Eric donne pouvoir à GOARNISSON Aude, MARTIN Erwan donne pouvoir à KERRIEN Ronan, KERGUIDUFF Claudine donne pouvoir à PERROT Arnaud

Absent : DE BLASIO Stefano

A été élu secrétaire de séance : DANIELOU Céline

TRAVAUX : Eclairage Public - Refonte Totale des Abords du Complexe Sportif : Déplacement et Rénovation de l'armoire C23 + Reprise câblage et passage en LED de l'ensemble du Site
RSX_2024_279_003

PROGRAMME 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Eclairage Public - Refonte Totale des Abords du Complexe Sportif : Déplacement et Rénovation de l'armoire C23 + Reprise câblage et passage en LED de l'ensemble du Site.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TAULÉ afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202648-DE

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Renouvellement de câble(s) + LED + Armoire C32
38 000,00 € HT

Soit un total de 38 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 19 000,00 €
- **Financement de la commune :**

  - ECLAIRAGE PUBLIC Renouvellement de câble(s) + LED + Armoire C32
  19 000,00 €

  Soit un total de **19 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 22 voix :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - Refonte Totale des Abords du Complexe Sportif : Déplacement et Rénovation de l'armoire C23 + Reprise câblage et passage en LED de l'ensemble du Site.
- Accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 19 000,00 €
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Le Maire,
Gilles CREACH,

MAIRIE DE TAULE
FINISTERE